



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

Date de convocation :

14/01/2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un janvier à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Denis OLIVE, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absents : Jade SAVOYE.

Mlle Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/02 : PARTICIPATIONS 2021 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE D'ILLE SUR TET.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de valider les participations 2021 au Syndicat de voirie.

Les besoins sont les suivants :

- Participation au financement des opérations d'investissement : 134 720,95 €
- Participation au fonctionnement : 52 731,25 €.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu le rapport,
**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Par 23 voix POUR 0 voix CONTRE 6 ABSTENTIONS**

VALIDE les participations au syndicat de voirie d'Ille sur Têt pour l'exercice 2021 comme détaillé ci-dessus.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 21 janvier 2021



Le Maire,

William BURGHOFFER